



## Appartenance du sol d'un appartement

Par **albacara101**, le **05/10/2010** à **19:26**

Bonjour,

J'habite en appartement au RDZ d'une petite copropriété de 7 logements.

Suite au vieillissement des poutres de ma cuisine, nous (copropriété) avons fait intervenir une entreprise pour changer ces poutres. Ceci étant fait, nous devons maintenant casser la dalle (5/6 cm d'épaisseur) et le carrelage de la voisine du dessus pour terminer les travaux.

L'entreprise qui fait les travaux, nous propose de remplacer cette chape par un plancher bois. Certains copropriétaires sont réticent par rapport à cette solution car le sol de ma voisine deviendrait la propriété de la copropriété. Qu'en est-il ? si nous faisons par-dessus le plancher bois une dalle allégé cela serait-il le même problème ?

Merci d'avance pour vos réponses rapides si possible, je dois les rencontrer jeudi soir.

Cordialement